



BUREAU EXECUTIF
Procès-verbal N°3
Réunion du 26 novembre 2018 à Grenoble

Présents : Jean-Michel Ficheux (Skype), Corinne Lafitte, Daniel Maisonnial, Nathalie Turin, Pierre Vouillot, Jeannine Druet (skype).

Excusée : Cécile Mazet

Assiste : François De Tschudy

1. Affaires courantes de la ligue

1.1. Visibilité de la ligue :

Suite au premier devis obtenu par Elsa pour des Kakémonos et des flammes aux alentours de 80 €, Jean-Michel a trouvé des tarifs plus intéressants sur internet.

Laurène a demandé à une entreprise grenobloise et a obtenu des Kakémonos à 34 € avec 2 logos, des stylos et des bracelets.

L'objectif étant de les présenter le 15/12 lors de l'AG, aux clubs sachant qu'un Kakémono sera distribué à chaque comité avec 2 logos : CD et Ligue. Commande faite pour les présenter à l'AG. Tous les clubs auront 1 stylo.

Offrir un Kakémono aux clubs pour l'AG de juin à l'étude car 134 kakémonos (*budget de 4 500 €*).

Le BE acte la fourniture à chaque CD d'un kakémono pour permettre une certaine visibilité.

Si gratuit pour tout le monde représente 6 000 €.

François aborde la possibilité de faire la promotion des actions faites au niveau de Ligue, via une gazette électronique envoyée à tous les clubs, 2 parutions à l'année (janvier et septembre) à discuter. François se rapproche d'Elsa Durieux, responsable commission communication et de Frédéric Rodet pour étudier comment la mettre en place. Pourrait être un projet de service civique en 2019.

Date d'approbation : 21/12/2018

Date de diffusion : 18/12/2018

Auteur : Corinne Lafitte

1.2. Evolution contrat photocopieuse secrétariat Grenoble :

Actuellement contrat Rex Rotary 1 700 € par trimestre pour la photocopieuse.
Le fournisseur actuel propose un achat avec contrat entretien 6 100 € HT + 0,009 centime la page en noir (5 à 6000 faites à l'année) + 0,09 la copie couleur (entre 1 200, 1 400 copies en couleur à l'année).

Imprimante HP à l'achat 2 400 € + 250 € d'entretien annuel.

Le CD 42 transmet les conditions actuelles pour son photocopieur.

1.3. Candidature au BE.

Pierre propose au BE d'intégrer Damien Chanel :

- **POUR : 4 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 1**
⇒ Accord du BE pour contacter Damien à ce sujet.

1.4. Envoi équipes aux volleyades M17.

- Courrier du CD du Rhône reçu qui se porte volontaire pour envoyer une équipe garçon et une équipe fille, avec des joueurs évoluant en Pôle ou non.
- Si d'autres CD se portent candidats, un tournoi de qualification le jeudi 18 avril 2019 sera organisé pour la sélection.
- Un regroupement de CD pourra être étudié pour les CD qui n'ont pas suffisamment de joueurs pouvant être compétitifs.
- Volleyades 18 et 19 Mai 2019.

2. Aides aux Ligues

L'an dernier 37 000€ reçu. Reversions de 10 000€ vers les Comités Départementaux et clubs.

Le groupe de travail s'est réuni ce jour et a étudié les différents documents fournis par les quelques clubs et CD. La ligue répond à 7 critères sur 10. Le groupe de travail propose d'affecter un coefficient sur chaque critère pour affecter les sommes.

Les membres du BE sont d'accord avec le principe de répartition.

Critère n°1 : volume horaire et ETP consacrés au développement : 4 618 heures répertoriées, coef de 0,5 par heure. Enveloppe globale de 2 309 €.

Critère n°2 : les services civiques : Comité de la Loire, 4 contrats signés, comité de l'Isère 1 contrat signé pour 2018, 150 € par service civique, 750 € d'accompagnement.

Critère n°3 : terrains de beach : 2 terrains sur Dardilly : 200 € par terrain.

Critère n°4 : création de GSA, 2 créations de GSA dans l'Isère mais globalement on a perdu des GSA dans la Ligue, si le critère est validé 300 € par création de GSA.

Critère n°5 : Activité de formation : tout ce qui ne rentre pas dans le catalogue référencé au niveau de la FFV, 150 € par formation identifiée soit 1 050 €.

Critère n°6 : Actions scolaires hors smashy, signature de conventions avec les instances scolaires, 1 action en 26/07, Isère, Rhône et club soit 600 € au global.

Critère n°7 : CRE, 350 € ventilés sur les CD qui ont répondu et qui contribuent au fonctionnement du CRE M15, Ain, Drome- Ardèche, Isère, Loire, Puy de Dôme et Rhône soit 2100 €.

Critère n°8 : renforcement de la pratique départemental, 50 € par équipe qui bascule de compéteb lib à compétition ou qui n'était pas affilié à la FFV. Soit 500 € au total.

Critères n°9 : Evolution des licences M7 et M17, 20€ par licencié supplémentaire. Soit 620€

Critères n°10 : Projet spécifique, on ne répond pas au critère.

Bonification de 150 € par club pour ceux qui ont à minima répondu au questionnaire. Dans la mesure où ils ont fait l'effort de répondre.

Répartition approuvée à l'unanimité.

3. Organisation de l'AG Ligue du 15 décembre 2018

ASUL s'est occupé de la réservation de la salle au Palais des Sports de Gerland.

A la fin de l'AG, il y aura un petit casse-croute, le BE valide de déléguer l'organisation de ce dernier à Mme Meunier qui s'occupe des pots de l'ASUL.

Les comptes ont été transmis à l'expert-comptable. Ce dernier doit renvoyer le document finalisé.

Il reste le bilan de la commission de beach et leurs perceptives qui est attendu pour approbation à l'AG du 15/12.

Droit de réponse de Jean-Michel :

- ⇒ sur la répartition des missions des techniciens,
- ⇒ sur les différences de tarifs / à la Ligue Grand Est.

Proposition à faire aux GSA de passer à une seule AG en Juin.

- ⇒ Suppression AG de décembre
- ⇒ L'approbation des comptes de l'année N sera faite en juin N+2

Projet du beach sera également approuvé en Juin.

La secrétaire générale et son adjointe ne pouvant être présente. Le compte rendu sera fait par Jeannine Druet.

4. Dates à venir

- Réunion sur les relations ETR/Ligue et CD le mercredi 9 Janvier.
- BE 5 : Lundi 14 Janvier 19h00, Grenoble.
- AG Ligue : 15 Décembre 2018, Palais des sports de Gerland.
- Co Dir : Lundi 21 Janvier 2019, 19h30, 28 rue Julien 69003 LYON.

La séance est levée à 20h55.

Corinne Lafitte